

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2017

Publication : 23/06/2017



## **DECISION MUNICIPALE N° 201786**

### **FIXATION DES TARIFS - PIECE DE THEATRE**

#### **« NOCES DE ROUILLE »**

Direction Générale des Services  
GB/TM/JPG/JK

#### **Le Maire de la Commune du Lavandou,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122.22 et L.2122.23,

**Vu** la délibération en date du 29 mars 2014 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, et notamment « *de fixer les tarifs des droits de voirie et autres lieux publics et, d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal* »,

**CONSIDERANT** qu'il convient de déterminer le tarif d'entrée qui sera appliqué dans le cadre de la pièce de théâtre « Noces de rouille » qui se déroulera le jeudi 5 octobre 2017 à 20 h 30 à l'Espace Culturel,

#### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : La tarification suivante sera appliquée pour l'entrée à la pièce de théâtre « Noces de rouille » le jeudi 5 octobre 2017 :

- Tarif plein : 10,00€ par personne placement libre
- Tarif réduit / moins de 25 ans : 7,00€ par personne placement libre

**ARTICLE 2** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

FAIT AU LAVANDOU, le 22 juin 2017

  
Le Maire,  
Gil BERNARDI



Hôtel de Ville  
Place Ernest Reyer  
83980 Le Lavandou

Téléphone 04 94 051 570  
Télécopie 04 94 715 525